

16ème législature

Question N° : 230	De M. Jean-Charles Larssonneur (Horizons et apparentés - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique >défense	Tête d'analyse >SIAé - parcours de carrière des OE	Analyse > SIAé - parcours de carrière des OE.
Question publiée au JO le : 26/07/2022 Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4711		

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge M. le ministre des armées sur l'attractivité du statut d'ouvrier d'État (OE) et les perspectives pour le SIAé (service industriel de l'aéronautique). Dans le domaine du soutien, on observe des difficultés à fidéliser les jeunes OE à l'issue de leur formation. De fait, le SIAé ne peut s'aligner sur les rémunérations offertes par le privé s'agissant de compétences rares et à haut niveau de technicité. Pour pallier les difficultés de l'industriel public, les syndicats estiment nécessaire de réviser les grilles de salaires et le taux d'abattement de zone, notamment dans la région Nouvelle-Aquitaine. Avec le renouvellement générationnel en cours, ils redoutent une perte de compétences et appellent l'attention du Gouvernement sur les métiers en tension en mécanique générale et dans la logistique. Considérant que l'industrie publique demeure un acteur indispensable du maintien en condition opérationnelle, il souhaiterait connaître, d'une part les pistes à l'étude pour conserver une expertise industrielle en interne et garantir l'attractivité des parcours de carrière au SIAé, d'autre part les réflexions en cours sur le statut de cette institution.

Texte de la réponse

Les ouvriers de l'État représentent 48 % des effectifs du service industriel de l'aéronautique (SIAé), et 58 % de ses personnels civils. Leur âge moyen est de 43 ans, mais 38 % d'entre eux ont plus de 50 ans et 20 % plus de 55 ans. Les départs annuels s'élèvent à environ 120 mais augmenteront (aux alentours de 140 par an) dans les six années à venir. Le statut des ouvriers de l'État permet de recruter des profils offrant les meilleurs atouts pour les emplois d'opérateurs de maintenance aéronautique militaire. Une part importante de ces embauches s'effectue soit après un apprentissage dans l'un des ateliers du SIAé, soit à l'issue d'un parcours dans le même métier, voire le même établissement, en tant que militaire. Le haut degré d'expertise et de savoir-faire que ces opérateurs détiennent dès leur recrutement ou acquièrent, grâce au tutorat puis à la formation continue au sein du SIAé, est adapté aux activités du service. Nombre de ces opérateurs effectuent une grande partie, voire la totalité de leur carrière, dans un même atelier industriel de l'aéronautique (AIA) et y développent un attachement profond au SIAé. Cet attachement nourrit leur investissement professionnel et entretient le sens aigu de la mission sensible que l'État leur confie en soutien aux forces armées. Il est à noter que tous les métiers du maintien en condition opérationnelle de l'aéronautique (mécanique, électromécanique, systèmes d'information, métrologie...) sont en tension dans un contexte de concurrence sur le marché des compétences industrielles aéronautiques. Par ailleurs, ces défis ne peuvent pas être analysés et relevés sans prendre en compte l'évolution des aspirations de la jeunesse qui, à la différence des plus anciennes générations, perçoit moins son engagement professionnel initial comme celui de toute une carrière, mais au contraire aspire davantage à une diversité d'expériences. S'agissant plus spécialement des



abattements de zone appliqués en région bordelaise, cette problématique est bien prise en compte par la direction des ressources humaines du ministère, en lien avec les administrations des ministères concernés. Au-delà des outils salariaux ou des initiatives pour assouplir la gestion des ressources humaines, le SIAé développe une communication pour accroître sa visibilité d'employeur, promouvoir ses métiers et favoriser l'attractivité de ses emplois. Il prend toute sa part aux campagnes ministérielles organisées dans cette perspective. Le SIAé en est d'ailleurs le premier bénéficiaire du fait de ses plans annuels de quelque 300 recrutements et de sa contribution au développement de l'apprentissage. Le SIAé est ainsi de plus en plus associé, par les services communication du ministère ou ceux de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (campagnes ciblées sur les réseaux sociaux professionnels, participation aux salons de recrutement, forum des métiers, etc.) pour illustrer la diversité des métiers des armées et de leurs services de soutien. S'agissant des perspectives du SIAé, la variété des métiers exercés au sein de ce service, l'importance de son effectif et ses capacités de conception, lui permettent de conduire durablement l'ensemble du soutien d'une flotte. Le plan de charge pour les dix prochaines années est solide, notamment sur des flottes qui seront encore en service dans vingt ans : Rafale, Tigre, A400M et NH90 par exemple. Le SIAé investit largement dans son outil industriel et dans sa transformation numérique, dans tous ses établissements. Enfin, le statut de compte de commerce du SIAé est pleinement confirmé. En octobre 2020, dans le cadre du point d'étape de la réforme du MCO aéronautique, il a été proposé de consolider ce statut de compte de commerce par des actions concrètes et collaboratives entre tous les partenaires étatiques du SIAé. Un groupe de travail est en cours sur ce sujet et devrait rendre ses conclusions au deuxième semestre 2022.